L'ATTRAIT URBAIN :

un défi pour les minorités francophones au Canada

RÉSUMÉ

Les minorités francophones du Canada vivent un exode des régions rurales vers les régions urbaines. La restructuration économique et l'émergence de nouvelles industries axées sur le savoir en sont deux causes primaires, et posent des défis majeurs pour certaines régions, surtout celles axées sur l'exploitation des ressources naturelles. Les auteurs, en examinant les facteurs démographiques, économiques et sociaux, nous suscitent à réfléchir sur les différents modèles qui pourraient mener à une coexistence communautaire et culturelle et à une pleine participation à la vitalité économique et nous proposent l'école comme pierre angulaire du développement communautaire.

MAURICE BEAUDIN ET RODRIGUE LANDRY

Maurice Beaudin est professeur à l'Institut canadien de recherche sur le développement régional, Université de Moncton

Rodrigue Landry est professeur à l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, Université de Moncton

Partout dans les pays industrialisés, les régions sont aux prises avec la restructuration économique et l'émergence de nouvelles industries axées davantage sur le savoir. L'économie change rapidement sous l'effet de la globalisation des marchés, mais également en raison de l'accès rapide et élargi aux nouvelles technologies et à l'information sous toutes ses formes. Les capacités différentes d'adaptation au plan régional et l'inclinaison urbaine des nouvelles activités économiques mènent inévitablement à un clivage accentué entre régions ou zones géographiques en ce qui a trait aux opportunités d'emploi et du niveau de vie. Or, cette reconfiguration de l'activité économique pose des défis majeurs pour certaines régions, à fortiori celles axées sur l'exploitation des ressources naturelles.

De ce mouvement spontané d'intégration vers la nouvelle économie semble ainsi se profiler deux types distincts de régions : celles qui « gagnent » et celles qui « perdent », pour emprunter un jargon propre à la spécialité régionale. Le premier groupe profiterait d'une économie plus diversifiée, dynamique et innovante, tandis que l'autre demeurerait figé dans ses traditions tout en maintenant une forte dépendance à l'égard de l'extraction et de la première transformation des ressources. On devinera qu'il s'agit des régions urbanisées d'une part et, d'autre part, des régions rurales et semi-rurales périphériques dont plusieurs risquent de s'enliser dans un processus de marginalisation socio-économique. À vrai dire, la démarcation entre ces deux types de régions n'est pas aussi claire, peu de régions épousant strictement l'un ou l'autre de ces cadres typologiques. Il n'en demeure pas moins que le clivage déjà apparent entre les régions rurales périphériques et les zones urbanisées est en train de s'accentuer.

C'est ce qui se produit au Canada, alors qu'on assiste à une relocalisation de la main-d'oeuvre des régions à ressources (en phase de rationalisation) vers les centres axés sur les services et la fabrication diversifiée. Certaines régions de l'Ouest, de même que le sud de l'Ontario et la région de Montréal devraient maintenir, voir même intensifier leur rôle d'attraction. À une échelle plus restreinte, mais très significative pour les francophones des Maritimes, le corridor reliant Saint-John à Halifax, en passant par Moncton, semble s'affirmer de plus en plus au détriment des zones périphériques de la région.

Ce constat est largement partagé et préoccupe tant les instances gouvernementales que les collectivités rurales elles-mêmes. De telles tendances inquiètent par ailleurs au plus haut point les groupes minoritaires qui voient dans l'effritement socio-économique de leurs régions de souche un recul en matière de préservation du patrimoine, de la culture et de la langue. Non seulement ces régions sont-elles confrontées à l'exode des jeunes, mais la plupart des centres urbains d'accueil constituent, à leurs yeux, de véritables machines assimilatrices, un constat qui se vérifie pour la minorité francophone au pays. Qu'en est-il au juste et comment interpréter ces tendances lourdes ?

Le point sur les tendances : voir au-delà des chiffres

Les analyses menées à ce jour au plan démo-linguistique nous mènent à penser que la minorité francophone au Canada perd effectivement du terrain et que les nouveaux développements n'augurent rien de rassurant quant à son avenir. Bien que les données officielles (recensement de 2001) laissent voir une relative stabilité quant au nombre de canadiens de langue maternelle française, ces derniers ne sont que 61,6 % à parler le plus souvent leur langue à la maison, comparativement à 64,7 % en 1991.

Le glissement vers la langue de la majorité s'expliquerait par le nombre grandissant de couples époux-épouse dont le conjoint est anglophone, dont la proportion est passée de 34,3 % en 1991 à 37,1 % en 2001. Cette proportion frôle ou dépasse 40 % dans la plupart des provinces et territoires, à l'exception du Nouveau-Brunswick, et peut même atteindre les deux tiers. L'assimilation de la minorité francophone serait également liée aux migrations des jeunes des régions de souche vers les zones urbanisées à forte majorité anglophone. À cet égard, les données du dernier recensement sont non équivoques : les régions rurales perdent de leurs effectifs (surtout les jeunes) au profit de certaines zones urbaines de l'Alberta, de la Péninsule ontarienne et de la région d'Ottawa, qui semblent bénéficier à la fois des mouvements infra-provinciaux, des migrations inter-provinciales et de la migration internationale. D'autres centres, tels Winnipeg, Halifax ou Moncton profitent essentiellement des flux infra-provinciaux ou infra-régionaux.

La structure démographique jouerait également à l'encontre de la minorité francophone qui compte proportionellement moins de jeunes en âge de procréer, ce qui contribue à réduire leur accroissement naturel en raison d'un taux de fécondité déjà très bas. Ainsi, l'âge médian des francophones vivant à l'extérieur du Québec se situe à 42,8 ans, comparativement à 35,1 ans pour les anglophones. Le vieillissement de la minorité francophone est très préoccupant dans les provinces de l'Ouest où l'âge médian dépasse de plus de 10 points celui des anglophones. Les différences sont moins fortes en Ontario et dans les Maritimes, mais la tendance est la même.

Sans vouloir occulter ces tendances qui minent la vitalité de la minorité francophone au pays, on se doit d'interpréter ces développements dans un contexte plus large que le simple constat démographique. La réalité est que la mondialisation de l'économie, l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication, l'amélioration des moyens de transport et le rehaussement généralisé du niveau d'éducation font en sorte que les régions — et les minorités qui les habitent – n'ont d'autre choix que de s'ouvrir toujours davantage vers l'extérieur. Où qu'ils vivent, les gens ne sont-ils pas tous « culturellement urbanisés » ? Par ailleurs, on se doit d'appréhender la francophonie pan-canadienne dans sa diversité : il n'existe pas un type de régions, et les groupes francophones minoritaires présentent diverses réalités, tant au plan spatial que socio-économique et organisationnel.

L'émigration des jeunes travailleurs des régions périphériques vers les centres nationaux et provinciaux est ressentie plus ou moins intensément dans toutes les parties du pays. Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, sauf que le problème semble s'accentuer avec la restructuration économique. Dans les Maritimes, par exemple, les zones urbanisées (régions métropolitaines et agglomérations de recensement) se sont enrichies de quelque 20,000 résidents depuis 1996, tandis que les régions rurales en perdaient près de 30,000. Qui plus est, quelques agglomérations seulement semblent profiter de ces flux migratoires, à savoir, Halifax, Moncton, Fredericton et Charlottetown. L'attrait urbain n'en dément pas ailleurs au pays, et il joue nettement à l'avantage des centres de plus grande taille, comme le laissent voir les données du tableau 1.

Tableau 1. Évolution des effectifs selon la taille, Canada, 1996-2001

	Population totale			
	2001	**1996**	**Var 96-2001**	**en%**
Canada	**30 007 094**	**28 846 761**	**1 160 333**	**4,0**
Canada urbain	24 975 240	23 725 472	1 249 768	5,3
Ville>1 million	11 456 174	10 689 362	766 812	7,2
Villes 500 000-1 million	3 905 672	3 647 567	258 105	7,1
Villes 100-500 000	4 785 832	4 644 180	141 652	3,1
Villes 50 000-100 000	1 572 974	1 547 147	25 827	1,7
Villes 25 000-50 000	1 232 770	1 227 448	5 322	0,4
Villes 10 000-25 000	958 154	971 050	-12 896	-1,3
Canada	**30 007 094**	**28 846 761**	**1 160 333**	**4,0**

Source : Recensement de 2001 ; compilation des auteurs.

Certains diront que l'exode rural n'est pas un problème unique à la minorité francophone. Il est vrai qu'on assiste depuis des décennies à l'émigration des jeunes dans les régions périphériques, et que ce fléau touche autant la majorité que la minorité linguistique. D'ailleurs, l'exode des jeunes anglophones est très prononcé au Québec, ce qui contribue aussi à affaiblir la minorité anglophone de cette province. On peut néanmoins affirmer que l'exode rural affecte plus durement la minorité francophone pour deux raisons. Premièrement, contrairement aux anglophones, les jeunes francophones des régions de souche qui déménagent dans des centres urbains à majorité anglophone sont confrontés au problème d'assimilation linguistique. Deuxièmement, la minorité francophone est probablement davantage exposée aux effets pernicieux de l'exode rural en raison d'une structure démographique défavorable. Ce n'est pas tant le taux de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer) qui pénalise la minorité francophone – ce taux est somme toute comparable et partout très faible – mais plutôt sa proportion moindre de jeunes adultes. Dans une étude antérieure basée sur les données du recensement de 1996, nous avions estimé que, dans une douzaine de régions, les francophones comptaient une proportion de jeunes (moins de 25 ans) qui correspondait à moins de la moitié de ce qu'on observait chez leurs homologues anglophones. Le recensement de 2001 confirme ce vieillissement accéléré chez la minorité francophone dont l'âge médian s'établit à 42,8 ans, versus 35,1 ans pour les anglophones. Il est clair que la faible proportion de jeunes adultes hypothèque davantage la minorité francophone.

Deux réalités pour la minorité francophone

Il ressort nettement des études et analyses sur la francophonie pan-canadienne que nous avons affaire à deux réalités non pas opposées mais distinctes et inter-dépendantes. L'espace francophone à l'extérieur du Québec présente d'un côté des régions traditionnelles de souche, avec des effectifs relativement concentrés sur le plan régional et, de l'autre, des regroupements minoritaires résidant dans les centres urbains anglophones. Les premiers semblent plus stables sur le plan linguistique et culturel mais partagent des conditions très difficiles sur le plan économique; les autres s'accomodent aisément au marché du travail urbain mais sont aux prises avec un sérieux problème d'assimilation. Plus qu'un espace hétérogène et éclaté au plan géographique, la francophonie pan-canadienne reflète ainsi deux réalités, deux types de regroupements devant lutter chacun à leur façon pour leur survie.

Les principaux foyers francophones se retrouvent dans la partie nord et est du Nouveau-Brunswick, dans le sud-est ontarien (axe Ottawa-Cornwall), dans le nord-est ontarien, ainsi que dans la Péninsule ontarienne. Ensemble, ces quatre grandes régions regroupaient en 1996 plus de 80% des francophones à l'extérieur du Québec dont le français est la langue la plus souvent parlée à domicile (voir tableau 2). Outre ces principaux foyers, on décèle au moins une dizaine de concentrations plus modestes, qui sont loin de constituer un ensemble homogène. Le terme région s'applique donc plus ou moins dans la plupart de ces zones. C'est pourquoi, en plus de délimiter ces regroupements, convient-il de raisonner en termes de représentativité, en tenant compte du poids démographique du groupe francophone au sein de chacune des régions. On peut voir que le taux régional de francophones pèse lourd dans la vitalité linguistique et, conséquemment, dans la survie du groupe minoritaire.

Sur la base d'un poids régional supérieur à 20%, on retrouve cinq régions qui, ensemble, regroupent les trois quarts des parlant français à domicile. Ces cinq régions présentent une bien meilleure stabilité sur le plan linguistique, bien que leur taux d'assimilation est loin d'être négligeable (13% en moyenne). Pour autant, leur poids démographique régional (39%) et leur relative concentration spatiale constituent des atouts indéniables qui sont à la base de leur dynamisme culturel et linguistique.

Tableau 2. Vitalité linguistique des francophones, en fonction du poids démographique régional

	Nombre de francophones selon la langue parlée au foyer (1996)	Taux régional de francophones (%)	Taux d'asssimilation (%)
Nord N-B (Comtés maj. franc.)	152,725	79.9	0.5
Comtés mixtes N-B (Forte rep. fr.)	64,590	38.1	8.6
Sud-Ouest N-É	10,980	28.5	16.5
Nord-Est Ontario	106,995	21.7	25.8
Sud-Est Ont. (Ott.-Cornwall)	152,305	20.3	19.4
Poids dém. régional > 20 %	**487,595**	**39.0**	**13.4**
Poids dém. régional < 10%	**155,445**	**2.7**	**56.2**
Total - Franco. hors-Québec	**643,040**	**4.7**	**31.3**

Source: M. Beaudin, Les groupes et régions francophones au Canada: État de la situation en 1996, Institut canadien de recherche sur le développement régional, Moncton, 1999.

Pour ce qui est des autres regroupements, on dira simplement qu'ils forment un tout pour le moins disparate et surtout fortement minoritaire; ils composent, en moyenne, moins de 3% des effectifs régionaux. Ce sont des groupes parfois strictement urbains, parfois des régions de souche, répartis aux quatre coins du pays. Ces regroupements sont les plus exposés à la langue dominante. Bref, l'assimilation des francophones minoritaires progresse en fonction de deux facteurs complémentaires: l'éloignement des régions de souche et l'urbanisation.

Comment maintenir la vitalité ethnolinguistique?

Les francophones vivant en milieu urbain, bien qu'ils soient fortement minoritaires, sont économiquement à l'aise et maîtrisent plutôt bien leur avancement sur le plan personnel. Il s'agit d'une population instruite qui occupe des emplois professionnels ou de métier. Leur problème n'est pas tant leur avancement sur le plan économique que leur difficulté à maintenir leurs acquis sur le plan linguistique et culturel, surtout chez les jeunes. Cette population a de sérieux problèmes d'assimilation, d'où le besoin urgent d'établir des mécanismes de préservation.

Pour les régions francophones de souche, leurs problèmes sont plutôt d'ordre économique, même si, dans bien des cas, le problème d'assimilation est très sérieux. Il faut, pour ces populations, créer des opportunités d'emplois, tout en assurant des infrastructures et des services susceptibles de maintenir les jeunes en région.

Les tendances lourdes qui semblent conduire à l'effritement inévitable de la minorité francophone au pays doivent nous interpeller, mais nous convier en même temps à faire des choix judicieux. Il faut voir au-delà de la



St. John's, Newfoundland – photo courtesy Economic Development St. John's

simple comptabilité du nombre, pour tenir compte des perspectives d'ensemble à la fois au plan démographique, social, économique et politique. Nul doute qu'au plan interne, à l'échelle des communautés, l'organisation sociale demeure un défi. Ce sont les jeunes adultes qui quittent leurs régions pour des centres urbains à majorité anglophone. Il leur est dès lors difficile de maintenir des réseaux de contacts linguistiques pouvant favoriser le maintien de leur langue, de leur culture et de leur identité. Qu'en sera-t'il des enfants de ces jeunes? Les centres urbains d'accueil sont-ils en mesure d'assurer à ces groupes minoritaires des espaces socio-institutionnels capables de favoriser leur épanouissement culturel? Il nous apparaît évident que sans un minimum d'institutions gérées par l'élément minoritaire, les chances d'assurer la pérennité du groupe sont minces.

Il est primordial, dira le sociologue du langage Joshua Fishman, que la minorité puisse connaître dans sa langue une «*vie communautaire*». Or, l'urbanisation a souvent pour effet de rendre très difficile cette vie communautaire, surtout lorsque la minorité n'est pas concentrée dans un secteur particulier de la ville. Minoritaire et dispersé, le groupe linguistique connaît alors l'isolement des individus et des familles, la dominance de la langue de la majorité dans les interactions sociales et dans le monde institutionnel. Plus disposés à l'exogamie et aux pressions sociales, les membres de la minorité auront tendance à adopter la langue majoritaire même au sein de la famille. La cellule familiale, qui est à la base même de la communauté, devient ainsi de plus en plus fragilisée et voit son rôle d'incubation s'inverser au grand détriment du groupe minoritaire.

Appuyée par l'article 23 de la *Charte Canadienne des droits et libertés*, la francophonie minoritaire canadienne a mis beaucoup d'espoir dans l'école de langue française comme source primaire de socialisation et de construction identitaire. De fait, l'école est souvent pour ces minorités la seule institution qui soit franco-dominante et gérée par les francophones. Plusieurs recherches ont démontré, de plus, que l'école était la principale force d'influence pour le développement de la compétence langagière en français et de l'identité francophone.

Introduit au Nouveau-Brunswick dans le but de pallier aux menaces de l'assimilation en milieu urbain, le concept de *centre scolaire communautaire* (CSC) est de plus en plus répandu chez les communautés francophones minoritaires habitant des villes majoritairement anglophones. Le CSC a pour but de procurer à la minorité dispersée en milieu urbain une base de vie communautaire qui n'existe pas naturellement. C'est un défi de taille et il existe encore peu de recherche permettant d'en évaluer l'efficacité. Il est encore incertain si le désir des francophones minoritaires de maintenir la langue et la culture et de les transmettre à la prochaine génération pourra rivaliser avec cette forte attraction sociale fondée sur les besoins de subsistance et de mobilité sociale. Une solution viable serait de favoriser à la fois la solidarité communautaire de la minorité et son insertion aux activités économiques de leur milieu.

La portée limitée de cet article ne nous permet pas d'élaborer un modèle heuristique visant la coexistence chez les minorités francophones d'une solidarité communautaire et culturelle, d'une part, et d'une pleine participation à la vitalité économique, d'autre part. Nous proposons, toutefois, que ce modèle, dans le contexte canadien, pourrait s'ériger en ayant l'école comme pierre angulaire du développement communautaire. Il existe des droits juridiques sous l'article 23 justifiant ce rôle de l'école. Le regroupement communautaire autour de l'école peut devenir le noyau d'une expansion plus large de la vitalité communautaire, voire d'une certaine autonomie culturelle de la minorité. Le centre scolaire communautaire revêt aussi une importance particulière vu que les foyers d'accueil urbains reçoivent régulièrement un afflux de jeunes francophones susceptibles d'avoir ou de fonder une famille. Mais quel que soit le modèle proposé, on se doit d'appréhender les défis de minorité francophone dans sa diversité, avec une approche et des outils calqués sur les véritables problématiques, qu'elles soient de nature socioéconomique (régions de souche) ou démolinguistique (regroupements minoritaires urbains). Puisse ces quelques lignes susciter la réflexion en ce sens.